

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 07 SEPTEMBRE 2026

Date de la convocation : 02 SEPTEMBRE 2026

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de présents : 13

Nombre d'exprimés : 15

Présents : Jérémy BEGUE, Caroline BOILLE, Pierre BOULARD, Nathalie GARANGER, Lydie GAUDRE, Raphaël GIFFARD, Jean-Pierre GOMMENDY, Marie-Amélie MENARD, Gilles MOREAU, Mathieu OLLITRAUT-BERNARD, Céline PLET, Marie-Claude PROU, Laurent SIMONEL.

Absents excusés : Laure FOURNY, Michel JOUAN.

Pouvoirs :

- Laure FOURNY donne pouvoir à Nathalie GARANGER,
- Michel JOUAN donne pouvoir à Jean-Pierre GOMMENDY,

Le quorum étant atteint, Madame le maire déclare la séance ouverte à 19h01 et rappelle le maintien au calme en ce qui concerne le public.

Sur proposition de Madame le Maire, **Céline PLET** est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

Le procès-verbal de la séance du **27 juillet 2026**, transmis préalablement aux conseillers municipaux, est soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

COMPTE-RENDU COMMISSION EAU ET ASSAINISSEMENT DU 31 AOUT 2026

Mme Lydie GAUDRÉ indique qu'elle a envoyé le projet de règlement intérieur du service eau et assainissement ce jour. Compte tenu du délai très court pour que les conseillers puissent en prendre connaissance, il est proposé de reporter ce point au prochain conseil municipal.

En attendant, les conseillers sont invités à transmettre leurs observations à ce sujet d'ici là.

Le Conseil Municipal est unanimement d'accord avec ce report.

COMPTE RENDU COMMISSION VIE ASSOCIATIVE DU 07 SEPTEMBRE 2026

Mme Nathalie GARANGER présentes les différents points abordés lors de la commission de ce jour :

Ordre du jour : Organisation de la foire de la Saint Matthieu

Topo sur le matériel :

- 2 grands Barnums de la comcom pour le musée
- 30 tables et 60 bancs pour le musée et le foot et équipe du marché (manque 20 tables : Nathalie fait le nécessaire).
- 2 barnums 16m2 à récupérer à Beaumont la Ronce.
- 120 repas à 5,50 euros commandés au Super U de Neuillé Pont Pierre (660 euros)

Organisation logistique :

Judi 17/09 : retrait des jardinières côté droit pour faciliter le passage du défilé et de la Banda.

VENDREDI 18/09 :

- récupération du matériel comcom et autres.
- marquage des emplacements des exposants : Lydie et Nathalie (à ce jour 37 exposants)
- Installation de la sono par le prestataire.

SAMEDI 19/09 :

- à 9h30, RDV avec les membres du Musée pour montage des 2 grands barnums sur la place derrière la mairie, il faut au moins 8 personnes : Laurent, Matthieu, Caroline, Lydie et Nathalie seront présents.

DIMANCHE 20/09 :

- 05h30 : placement des barrières/déviations/routes barrées

- 06h00 : accueil des exposants aux différents postes : recherche de volontaires minimum 4 max 6 (2 volants) un "doodle" sera créé par Lydie et Raphaël.
- 9h00 : Accueil animateur et mise en service de la sono
- 9h30/10h00 ; aide à l'installation du mini-golf par le prestataire dans l'école. Il faudra quelqu'un en présentiel sur la journée. Un planning sera proposé avec des créneaux de 2h (Marie-Amélie s'est proposée pour 10h00/12h00).
- 10h00 environ : accueil de la Banda Jean : Lydie, la salle de la cantine leur sera dédiée pour déposer leur matériel, instruments.
- Dans la matinée : tour de la foire pour restitution chèques de caution aux exposants : Nathalie
- 12h00/13h30 : aide au Musée pour la distribution des plateaux aux bénévoles et/ou buvette.
- 18h00 : démontage des 2 grands barnums et aide démontage mini-golf, réouverture des routes, fermeture des locaux (école, cantine, salle aubépine)

Pour la participation à l'organisation de la Foire de la Saint Mathieu, un tableau de positionnement sur les différents créneaux sera envoyé à l'ensemble du conseil via un lien doodle.

A noter que Nathalie sera présente le vendredi soir pour l'installation de la sono et se chargera aussi de faire le tour des exposants de la foire, dans la journée du dimanche, afin d'échanger et de restituer les chèques de caution.

PRIX "MARINETTE CARRE" des jardinières adoptées :

Lydie et Nathalie feront des photos de ces dernières et les publieront sur le Facebook de la Mairie et de "Vivre à Rouziers " pour un vote des concitoyens. Un bon d'achat sera remis au gagnant.

MARCHE ROSE :

La marche rose se tiendra le samedi 26 septembre 2026.

Puisque la marche rose fera une halte dans notre commune vers 12h15, Madame Le Maire indique qu'un vin d'honneur sera offert par la municipalité. Nous aurons besoin de personne pour servir, ouvrir et fermer la salle. Rien n'est fixé pour le moment, au besoin un tableau vie doodle sera envoyé.

Les animations d'automne :

L'idée est de proposer des animations d'automne avec un concours par exemple, pour les adultes, autour de la tarte à la citrouille, pour accompagner le concours de la plus belle citrouille, destiné aux enfants. Cette idée continuera d'être travaillée en commission.

Le Conseil Municipal prend acte de cette présentation.

COMPTE RENDU DU RAPPORT D'ACTIVITÉ 2025 DU SIEL

M. Matthieu OLLITRAUT-BERNARD présente les principaux point du rapport :

Le SIEIL, Syndicat Intercommunal d'Énergie d'Indre-et-Loire, accompagne les communes dans la gestion de l'énergie. Il représente notamment les collectivités auprès des concessionnaires des réseaux, comme Enedis pour l'électricité ou GRDF et Sorégies pour le gaz.

Concrètement, pour une commune comme Rouziers, il intervient sur des opérations telles que l'extension, le renforcement, la sécurisation ou l'enfouissement des réseaux électriques, mais aussi sur l'éclairage public et la transition énergétique des bâtiments communaux.

En 2025, ces interventions se poursuivent dans un contexte de baisse des dotations du FACÉ – Fonds d'Amortissement des Charges d'Électrification, qui participe au financement des travaux sur les réseaux électriques, notamment en milieu rural. Cette baisse impose une priorisation accrue des opérations.

2025 en quelques chiffres

- 17,5 M€ investis dans les réseaux électriques et télécoms,
- 230 chantiers sur les réseaux,
Dont 142 extensions, 25 renforcements, 31 sécurisations et 32 dissimulations,

- Plus de 9 M€ d'aides FACÉ,
- 59 223 points lumineux gérés,
- 206 collectivités adhérentes à la compétence éclairage public,
- 36 collectivités accompagnées par les économes de flux,
- 29 opérations de sobriété énergétique soutenues, pour plus de 319 000 €.

Focus sur Rouziers-de-Touraine

Rouziers est d'ailleurs explicitement citée dans le rapport 2025. La commune a accueilli une action organisée à l'occasion de la Journée nationale de lutte contre la précarité énergétique, avec plusieurs partenaires dont le Département, l'ADAC-CAUE, SOLIHA, EDF et GRDF.

L'objectif était très concret : permettre aux élus et agents en contact avec la population de mieux repérer les situations de précarité énergétique et mieux orienter les habitants vers les dispositifs d'aide, notamment en matière de rénovation énergétique et de chèque énergie.

En résumé, pour une commune comme Rouziers, le SIEL constitue à la fois un interlocuteur technique, un maître d'ouvrage et un levier de financement sur les réseaux, l'éclairage public et la transition énergétique.

Le Conseil Municipal prend acte de cette présentation.

PRÉSENTATION DU PROJET CAFÉ CITOYEN

Matthieu OLLITRAUT-BERNARD expose le projet de café citoyen qui est toujours en cours de développement :

Concept

Les Rencontres citoyennes fonctionnent comme une **saison de six rendez-vous**, programmées tous les deux mois autour de six grands sujets. Chaque rencontre constitue un épisode : un thème, des éléments pour comprendre, un débat et une restitution. Une fois la saison terminée, une nouvelle programmation peut être construite à partir des sujets qui émergent et des préoccupations du moment. Un format régulier, identifiable et renouvelable dans le temps.

- 6 rencontres = 1 saison
- 1 rencontre tous les 2 mois
- 1 thème par rencontre
- Ouvert aux habitants de 12 à 102 ans
- Format simple, direct, documenté
- Comprendre | partager | discuter | proposer
- Des sujets concrets
- Des sujets liés au quotidien et à l'actualité

Structure éditio

- 1 catégorie & titre court et parlant
- 2-3 éléments de contexte
- 6-8 questions pour lancer le débat
- Vocabulaire accessible
- Approche sérieuse, universitaire
- Inclusif, Pas de jargon

Le fonctionnement

- Première rencontre : septembre 2026
- Lancement avec le marché

- Profiter d'un rendez-vous existant
- Tester le format
- Puis rencontres en quinconce avec le marché
- Un rendez-vous tous les 2 mois
- Temps de préparation entre deux rencontres
- Temps de restitution
- Ajustement du format au fil de la saison

Une rencontre type

- Accueil
- Présentation du sujet
- Quelques données clés
- Ce que la commune sait
- Ce qu'elle ne sait pas encore
- Questions mises en discussion
- Échanges en petits groupes si nécessaire
- Remontée des constats
- Pistes et propositions
- Conclusion
- Prochaines étapes

Après chaque rencontre

- Compte rendu court
- Enseignements principaux
- Points de consensus
- Points de désaccord
- Questions à approfondir
- Suites possibles
- Retour public aux habitants
- Trace conservée pour la saison

Budget (à discuter)

- **50 à 100 € / rencontre (300 à 600 € / saison)**
- Café, thé, jus, eau
- Croissants / viennoiseries
- Sucré / salé selon l'horaire
- Créer un moment convivial
- Impression des documents utiles
- Plans / cartes / données du sujet
- Grandes feuilles / paperboard
- Post-it / gommettes
- Feutres / marqueurs
- Supports pour voter / prioriser
- Matériel réutilisable d'une rencontre à l'autre
- Besoins spécifiques selon la thématique
- Budget léger mais identifié
- Enveloppe à valider en début de saison

Pistes Première saison – thématiques

EAU & ADAPTATION CLIMATIQUE — L'eau dans le village

Après l'été 2026 : récupération des eaux de pluie, sols perméables, végétation, gestion de l'eau et adaptation progressive du village.

AGRICULTURE & ALIMENTATION — Produire et manger localement

Production locale, marché, producteurs, jardins et liens entre agriculture du territoire et alimentation quotidienne.

MOBILITÉS & ESPACE PUBLIC — Se déplacer au quotidien

Voiture, marche, vélo, stationnement, sécurité, cheminements et partage de l'espace public : partir des usages réels des habitants.

HABITAT & PATRIMOINE — Habiter l'existant

Logements vacants, bâti ancien, patrimoine et espaces sous-utilisés : quels besoins et quels nouveaux usages ?

FINANCES & ACTION PUBLIQUE — Comprendre le budget communal

D'où vient l'argent ? Où va-t-il ? Quelles dépenses sont contraintes ? Quelles marges de décision ? Donner les clés de compréhension du budget municipal.

INFORMATION & COMMUNICATION — S'informer à Rouziers

Le Petit Rouziers, site, affichage, réseaux et informations pratiques : qu'est-ce qui est utilisé ? Que manque-t-il ? Comment les habitants souhaitent-ils être informés ?

À décider

- Valider le principe
- Choisir le thème de septembre
- Fixer les 6 dates
- Articuler calendrier / marché
- Valider le budget
- Définir qui prépare
- Définir qui anime
- Définir qui restitue
- Lancer la Saison 1

Un échange a lieu entre les conseillers autour des moyens de diffusion de « La Feuille de Rouziers » : dans les boîtes aux lettres ou dans les commerces et de son coût. M. OLLITRAUT-BERNARD indique qu'il est à noter que la feuille n°001, distribuée dans les boîtes aux lettres avait un coût de revient modéré, inférieur aux précédentes éditions.

Le projet reste à ce stade en cours de réflexion et doit être approfondi en commission.

Le Conseil Municipal prend acte de cette présentation.

DÉLIBÉRATION : RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CM

DÉLIBÉRATION 70-2026

Mme Le Maire indique que le projet de règlement intérieur du Conseil Municipal a été adressé en amont aux conseillers afin qu'ils puissent en prendre connaissance avant le conseil et qu'aucune remarque particulière n'a été faite en retour.

Elle précise que c'est un document obligatoire et qu'il a été élaboré à partir du règlement existant et d'un modèle transmis par l'Association des maires d'Indre-et-Loire, en conservant les dispositions nécessaires et en l'adaptant au fonctionnement de notre commune, afin qu'il reste assez simple.

L'absence du nombre des membres de la commission appel d'offre est noté et il est précisé parmi les conseiller que cette information se trouve dans le Compte Rendu du 31 mars 2026. Mme BOILLE indique que cette

information sera remise dans le règlement intérieur.

Un échange a lieu sur l'organisation et la composition des commissions municipales et la possibilité de regrouper certaines réunions afin de limiter le nombre de déplacements des conseillers et ainsi faciliter la participation, ce qui pourra être réexaminer lors d'un prochain conseil.

Le règlement intérieur du Conseil Municipal est alors soumis au vote et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver le règlement intérieur, à l'unanimité.

Résultat du vote

- Pour : 15
- Contre : 0
- Abstention : 0

INFORMATION : DIA

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal avoir renoncé à exercer son droit de préemption concernant la vente d'un terrain non bâti, situé 16 rue Anna et Gaston Dubois, qui se situe dans un lotissement, dont 2 terrains sont encore en vente.

Après demande, Mme BOILLE explique que les prix ne sont pas communicables.

Le Conseil Municipal prend acte de cette information.

DÉLIBÉRATION : AVIS SUR LA VENTE DE 2 LOGEMENTS CONVENTIONNÉ À L'APL

DÉLIBÉRATION 71-2026

L'avis du Conseil Municipal est sollicité pour la vente de 2 maisons, appartenant à CDC HABITAT SOCIAL et situées 10 Clos de Gâtine (2009) et 21 Rue de la Piétie (2010). Cette demande intervient dans le cadre de la garantie de l'emprunt contracté apporté par la mairie.

L'acquisition de ces logements sera proposée prioritairement aux locataires actuels et s'ils ne veulent pas acquérir, ils pourront rester locataires des nouveaux propriétaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'émettre un avis favorable à ces ventes.

Résultat du vote

- Pour : 15
- Contre : 0
- Abstention : 0

DÉLIBÉRATION : DON POUR LES COMMUNES SINISTRÉES (INCENDIES DU SUD DE LA FRANCE)

DÉLIBÉRATION 72-2026

Le conseil étudie la possibilité d'apporter un soutien financier aux communes sinistrées par les incendies dans le sud de la France. Cette aide participerait à l'accompagnement des populations sinistrées et évacuées, ainsi que pour le soutien post-crise et la reconstruction.

Madame Le maire indique que le point budgétaire réalisée avec la Secrétaire Générale peut se faire à hauteur de 500€ maximum.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve une aide de à hauteur de 500€.

Résultat du vote

- Pour : 15
- Contre : 0
- Abstention : 0

DÉLIBÉRATION : VOTE DU PROJET DE RÉNOVATION THERMIQUE

DÉLIBÉRATION 73-2026

1. Scénarios PAC air/air réversible avec ITE (+ PV le cas échéant)

- L'isolation thermique par l'extérieur des murs (ITE) permettra de retravailler les façades d'un point de vue esthétique avec un bardage / revêtement à définir, et d'un point de vue fonctionnel en réduisant les surfaces vitrées
 - Le gain énergétique de l'isolation en tant que telle ne sera pas important car les murs bénéficient déjà d'une isolation par l'intérieur moyenne (ils ne représentent que 10% des déperditions)
 - Toutefois, il y aura quand même un gain substantiel à l'échelle de la paroi dans la mesure où les surfaces vitrées vont diminuer (de manière générale, elles sont environ 5 fois plus déperditives qu'un mur isolé), et que les huisseries seront changées et présenteront donc une performance énergétique bien meilleure
 - Il est à noter au passage que pour éviter toute condensation à l'intérieur des murs, l'isolant à mettre en œuvre devra avoir une résistance thermique deux fois supérieures à celle de l'isolant intérieur (règle des 1/3 – 2/3), et que le revêtement extérieur devra avoir une perméance 5 fois supérieure à celle du parement intérieur (règle du 5/1)
- Les huisseries seront changées au profit d'un double vitrage performant 4/16/4, et seront équipées de brises soleil orientables (fixes le cas échéant)
 - La surface chiffrée (167 m²) correspond à une superficie réduite de 40% par rapport à la superficie existante (284 m²) de manière à prendre en compte le travail des façades
 - La moins-value par rapport à un remplacement en considérant la surface existante est de 148 000 € HT
 - Le gain énergétique sera important puisque les fenêtres et les portes représentent 26 % des déperditions
- L'isolation thermique des plafonds sera renouvelée et remise à niveau par rapport à la réglementation thermique s'appliquant aux bâtiments existants, soit 30 cm de laine de verre au lieu de 20 cm, à l'occasion du déploiement des gaines de la VMC double flux
 - La surcharge générée serait de 1,2 kg/m². Pour une charpente métal classique qui reprend généralement 150 kg/m², la surcharge rapportée par l'isolant équivaut donc à environ 1% de la charge totale ne nécessitant a priori pas de renforcement de la structure. S'agissant ici d'une charpente mixte bois métal, le diagnostic structurel confirmera cette possibilité.
 - Le gain énergétique sera modéré car les déperditions des plafonds ne sont que de 10%
- Une VMC double flux sera mise en place afin de garantir une bonne qualité de l'air et réduire à minima de 80 % les pertes thermiques engendrées par le renouvellement de l'air
 - Des gaines semi-rigides seront privilégiées afin de garantir la pérennité de l'installation

- Les caissons d'insufflation / extraction seront implantés en rez-de-chaussée dans des placards techniques facilement accessibles (maintenance facilitée, suppression de charge sur la charpente)
- Le gain énergétique sera important car la ventilation et les infiltrations représentent 32% des déperditions
- Deux systèmes de pompes à chaleur aérothermiques réversibles, un pour le bâtiment historique, et un pour les préfabriqués, permettront de chauffer et de climatiser les locaux
 - Le système à volume de réfrigérant variable (VRV) permet de mettre en réseau plusieurs unités extérieures et plusieurs unités intérieures : la performance est optimisée grâce à une régulation centralisée
 - La puissance a été estimée après travaux à partir de l'étude d'opportunité géothermie. Elle sera à réévaluer en avant-projet
- Les brasseurs d'air amélioreront le ressenti thermique des usagers
 - En été, ils réduisent la température ressentie de 3 à 4 degrés
 - En hiver, en rotation inverse, ils permettent à l'air chaud de redescendre en déstratifiant l'air de la pièce, et garantissent ainsi une bonne homogénéité de la température d'ambiance
 - Dans les deux cas, ils permettent de réduire l'activité du système de chauffage / de climatisation et génèrent donc des économies d'énergies
- L'installation PV sur coursive bois autoportante aura des performances à préciser, et sera donc en option
 - Implantation sur les façades est, ouest, et sud donnant sur la cour (hormis celle à proximité immédiate des arbres existants) : linéaire d'environ 75 m, pour une largeur minimale de 1,1 m correspondant à celle des panneaux, soit une surface d'environ 80 m²
 - Investissement PV recalculé par extrapolation de la surface à partir des éléments de l'étude d'opportunité PV
 - Performance de l'installation PV non garantie à cause des masques solaires supplémentaires de la toiture du bâtiment historique et des arbres prévus dans le projet de végétalisation de la cour d'école
 - Un autre positionnement pour les PV pourra être étudié dans le cadre de la mission de maîtrise d'œuvre

2. Ecoconditions subventions et assiettes éligibles

- Fonds vert
 - Sous réserve de confirmation par un audit énergétique, le système PAC air/air réversible VRV permettra de réduire les consommations d'énergie par 2, ce qui garantit ainsi l'atteinte du premier palier du décret tertiaire (-40% à l'horizon 2030 en énergie finale), et ouvre l'éligibilité au fonds vert
 - L'assiette éligible est large : isolation, huisseries, VMC DF, éclairage LED, PAC air/air, brasseurs d'air, PV (si pas d'injection sur le réseau)
 - Le taux de subvention appliqué n'est pas connu
- CRST

- Sous réserve de confirmation par un audit énergétique, l'ensemble des travaux prévus permettra de passer en étiquette C, ouvrant droit à l'éligibilité au plan isolation régionale
- L'assiette éligible est plus restreinte : isolation, huisseries, VMC DF
- Le taux de subvention appliqué sera de 50%

La commune souhaite demander la subvention à Pays de Loire Nature sur le CRST, qui sert à soutenir l'investissement à la rénovation thermique des bâtiments.

Des échanges ont lieu concernant l'implication de la demande de subvention ; Il en ressort que les montants évoqués sont purement prévisionnels et qu'ils ne sont en rien garant du montant qui pourrait être alloué, si la subvention venait à être accordée. Il est également précisé que cela ne contraint pas à réaliser le programme présenté et que d'autres demandes de subvention devront être faites afin de compléter le plan de financement du projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres, autorise Le maire à solliciter les subventions nécessaires à ce projet et à signer les documents nécessaires au dépôts et suivi de ces demandes.

Résultat du vote

- Pour : 15
- Contre : 0
- Abstention : 0

DÉLIBÉRATION : CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE POUR LE MÉNAGE DU CENTRE DE LOISIRS

DÉLIBÉRATION 74-2026

Madame le Maire expose qu'à la suite d'un départ en retraite et à la réorganisation des heures de ménage, un besoin complémentaire a été identifié pour assurer le nettoyage de locaux de l'école utilisé dans le cadre du centre de loisirs.

Il est proposé de recruter un agent contractuel pour assurer ces missions, à raison de 2h par mercredi (pour 33 mercredis au total) et de 30 jours répartis pendant les périodes de vacances scolaires. Ce qui représente un volume de 126 heures au total, correspondant à une annualisation de 2.27/semaine, pour la période du 08 septembre 2026 au 31 août 2027.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, la création de l'emploi d'adjoint technique contractuel.

Résultat du vote

- Pour : 15
- Contre : 0
- Abstention : 0

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

1- Eclairage de l'école : les travaux de remplacement des tubes d'éclairage par des équipements LED, prévus pendant les vacances sont reportés en raison de l'indisponibilité de l'électricien qui devait intervenir.

2- Mobilier scolaire

Afin de faciliter l'aménagement des classes et la prise en compte des besoins particuliers de certains élèves, il avait été établi un devis pour acheter 12 tables simples, neuves, pour un montant de 1 500€ H.T.

Après étude, il avait été décidé de se procurer le matériel d'occasion sur un site dédié aux collectivités. Ce qui a permis au final d'acquérir 40 tables d'occasion, en très bon état, pour un coût total de 1 350€, comprenant la

location d'un véhicule et le déplacement près de Bourg-en-Bresse. Ce sont des Adjointes Lydie GAUDRÉ et Laurent SIMONEL qui ont fait le déplacement.

Il est envisagé de vendre une partie des tables doubles et de conserver le reste.

3- Défense incendie : la bâche incendie de la Croutelière est installée.

4- Registre des personnes vulnérables : il est rappelé qu'un registre des personnes vulnérables est tenu en mairie et que les personnes concernées peuvent demander leur inscription à tout moment. Les élus sont invités à relayer cette information auprès des habitants susceptibles d'être concernés, notamment les personnes isolées.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h07

Le prochain CM se tiendra le LUNDI 19 OCTOBRE 2026 à 19h.

Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance
Céline PLET



Le Maire,
Caroline BOILLE

